AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

SC14930 – 38/2/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-septième session ordinaire
7 – 12 juin 2015
Johannesbourg (AFRIQUE DU SUD)

EX.CL/919 (XXVII) Rev.1
Original: anglais

RAPPORT SUR L'ÉLECTION DES TROIS (3) MEMBRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)

RAPPORT SUR L'ÉLECTION DES TROIS (3) MEMBRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP)

1. L'élection des membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) est régie par les dispositions de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples (Charte africaine) et le Règlement intérieur du Conseil exécutif.

2. La CADHP est créée par l'article 31 (1) de la Charte africaine qui prévoit que la CADHP "doit comprendre onze membres choisis au sein des personnalités africaines de plus grande réputation, reconnues pour leur haute moralité, intégrité, impartialité et compétence en matière des droits de l'homme et des peuples, une attention particulière étant accordée aux personnes ayant une expérience juridique".

3. Cette élection est conduite dans la mesure où le mandat des trois (3) membres de la CADHP qui ont été élus en juillet 2009 pour un mandat de six (6) ans et en juillet 2011 pour un mandat de quatre (4) ans, conformément aux dispositions des articles 36 et 39 (3) de la Charte africaine, expire en juillet 2015:

N°	NOM	PAYS	REGION
1	M. Pacifique MANIRAKIZA	Burundi	Afrique centrale
2	Mme Zainab KAYITESI	Rwanda	Afrique de l'Est
3	M. Mohamed Bechir KHALFALLAH	Tunisie	Afrique du Nord

4. Il convient de souligner que tous les trois (3) membres précités sont rééligibles conformément aux dispositions de l'article 36 de la Charte africaine.

5. Á cet égard, l'élection actuelle a trait à celle des trois (3) membres pour un mandat de six (6) ans.

6. Il convient de souligner que selon les pratiques de l'Union, au cours de l'élection, le Conseil exécutif doit respecter les principes de la représentation géographique équitable et de la représentation équitable des genres.

7. Il convient de rappeler que la Conférence a adopté la Décision Assembly/AU.356 (XVI) lors de sa seizième session ordinaire tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2011, au cours de laquelle il a été demandé à la Commission de "*veiller au respect du principe de la représentation géographique dans tous les organes de l'Union africaine avec des membres élus, à l'exception des cas où une région qui a été dûment informée n'a pas présenté de candidats*".

8. La Commission voudrait attirer l'attention des États membres qu'après l'expiration des mandats des trois (3) membres en juillet 2015, la représentation régionale et par genre de la CADHP se présentera comme suit:

a) Représentation régionale

Afrique centrale	:	1
Afrique de l'Est	:	3
Afrique du Nord	:	1
Afrique australe	:	1
Afrique de l'Ouest	:	2

b) Représentation par genre

Femmes	:	5
Hommes	:	3

9. Les candidatures soumises par les États parties et reçues par la Commission se présentent comme suit:

N°.	NOM	PAYS	REGION	HOMME/ FEMME
1	M. Steven James BWANA	Tanzanie	Afrique de l'Est	M
2	M. Solomon Ayele DERSSO	Éthiopie	Afrique de l'Est	M
3	M. Olawale FAPOHUNDA	Nigeria	Afrique de l'Ouest	M
4	Mme L. King JAMESINA ESSIE	Sierra Leone	Afrique de l'Ouest	F
5	Mme Sophie Asimenye KALINDE	Malawi	Afrique australe	F
6	Mme Sylvie KAYITESI ZAINABO *****	Rwanda	Afrique de l'Est	F
7	M. Mohamed Béchir KHALFALLAH *****	Tunisie	Afrique du Nord	M
8	M. Michelo Kennedy HANSUNGULE	Zambie	Afrique australe	M
9	M. Pacifique MANIRAKIZA *****	Burundi	Afrique centrale	M
10	M. Kofti Sylvain MENSAH ATTOH	Togo	Afrique de l'Ouest	M
11	Mme. Lalane Josiane RALAIVAOARISOA	Madagascar	Afrique de l'Est	F
12	M. Dieu-Donné WEDI DJAMBA	R. D. Congo	Afrique centrale	M
13	M. Aladil Agib YAGOUB	Soudan	Afrique de l'Est	M

*** Remarque: Les candidats Nos. 6, 7 et 9 sollicitent leur réélection.**

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report on the election of three (3) members of the African commission on human ad peoples' rights (ACHPR)

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4781

Downloaded from African Union Common Repository